

PROCES VERBAL 6/2021



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le 25 Octobre, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Sylvie CALMEJANE - Latéfa ABANINI - Pierre CANDALOT DIT SECALOT - André ETCHEGOIN- Annie ETCHEGOYHEN - Anne-Marie LABARRERE - Patrick LENDRES - Romain PIERRINE - Martine SEMPIETRO - Béatrice ZAGO.

Absents excusés avec procuration : Bernard HALTY (procuration à Yves MOITY) - Maurice MARTINEZ (procuration à Sylvie CALMEJANE).

Secrétaire de Séance : Yves MOITY.

ORDRE DU JOUR

- 1-2021-33 Autorisation de signature convention Syndicat de Bugangue – Commune d'AGNOS.
- 2-2021-34 Autorisation de signature de la convention Syndicat Forestier de Labaig – Commune d'AGNOS.
- 3-2021-35 Fusion du Syndicat d'Assainissement « de la Porte d'Aspe » et du Syndicat d'Eau Potable « du Castets ».
- 4-2021-36 Achat défibrillateurs.
- 5-2021-37 Attribution bail de défrichement.
- 6-2021-38 Virement de crédit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 Septembre 2021, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Aucune autre objection n'étant soulevée, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1- 2021-33 : Autorisation de signature convention Syndicat de Bugangue – Commune d'AGNOS.

Monsieur Le Maire donne la parole à M. Patrick LENDRES, membre de la Commission de Bugangue, pour relater la décision du Syndicat de Bugangue du 22 Septembre 2021.

M. Patrick LENDRES donne lecture de la délibération n°1/2021 qui sera annexée à la décision du Conseil Municipal De la Commune d'AGNOS.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la délibération n°1/2021 du Syndicat de Bugangue.

ANNEXE à la présente la délibération.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention entre le Syndicat de Bugangue et la Commune d'AGNOS.

ANNEXE la convention et la délibération du Syndicat de Bugangue.

Pour : 13 + Procurations : 2 = Total du vote : 15

2-2021-34 : Autorisation de signature de la convention Syndicat Forestier de Labaig – Commune d'AGNOS.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 Février 2020 la Commune d'AGNOS s'était engagée à participer financièrement à la mise en gabarit de la route forestière de Labaig.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention à signer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention ayant pour objet la mise en gabarit de la route forestière de Labaig à compter de 2022 jusqu'en 2026. L'échéance sera de 1 331.13 €/an.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de 2022.

Pour : 13 + Procurations : 2 = Total du vote : 15

3-2021-35 Fusion du Syndicat d'Assainissement « de la Porte d'Aspe » et du Syndicat d'Eau Potable « du Castets ».

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Préfecture des Pyrénées Atlantiques à autoriser la fusion du Syndicat d'Assainissement de la Porte d'Aspe et du Syndicat d'eau potable du Castets.

Le nouveau syndicat qui se nomme « SIEA PORTE D'ASPE » sera actif à compter du 01/01/2022.

Pour cela, le Conseil Municipal doit nommer trois représentants et un suppléant de la Commune d'AGNOS pour siéger auprès du nouveau syndicat.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

NOMME -Mme Béatrice ZAGO, titulaire
-Mme Anne-Marie BARRÈRE, titulaire
-M. Yves MOITY, titulaire
-M. Bernard HALTY, suppléant pour représenter la Commune d'AGNOS au sein du Syndicat
« SIEA PORTE D'ASPE ».

Pour : 13 + Procurations : 2 = Total du vote : 15

4-2021-36 Achat défibrillateurs.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'offre de l'entreprise SCHILLER FRANCE SAS pour la pose de deux défibrillateurs.

Cette offre a fait l'objet d'un groupement de commande auprès de la CCHB.

L'offre comprend : *un défibrillateur extérieur à mettre à la Mairie,
*un défibrillateur intérieur à mettre à l'intérieur de la salle polyvalente.

Le coût total de l'installation s'élève à 2 482,40 € TTC.

Il restera à l'entreprise Gilles BERNASQUÉ (Electricité) à faire la jonction électrique à la Mairie.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'offre de l'entreprise SCHILLER France SAS pour un montant de 2 482,80 € TTC pour l'installation de deux défibrillateurs à la Mairie et à la salle polyvalente.

DEMANDE l'intervention auprès de l'entreprise Gilles BERNASQUÉ pour le branchement.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

Pour : 13 + Procurations : 2 = Total du vote : 15

5-2021-37 Attribution bail de défrichement.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un bail de défrichement sur la parcelle n°189 Section B d'une superficie de 6 080 m² appartenant à la Commune d'AGNOS afin de permettre l'exploitation agricole de fruitiers par les CST BAHOUUM-HABOUZIT Pierre et TORRES ESCUDERO Laura. Pour cela et conformément à l'indice national des fermages, il convient de proposer un bail de défrichement en 3ème catégorie au tarif de 136.21 €/hectare suivant l'Arrêté Préfectoral en date du 2 septembre 2021.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'établir un bail de défrichement sur la parcelle n°189 Section B d'une superficie de 6 080 m² aux CST BAHOUUM-HABOUZIT Pierre et TORRES ESCUDERO Laura.

FIXE le tarif à 136.21 €/h.

INDIQUE que le tarif sera indexé tous les ans par arrêté préfectoral

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers.

Pour : 13 + Procurations : 2 = Total du vote : 15

6-2021-38 Virement de crédit.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a pris une décision de virement de crédit n°1 et qu'il est nécessaire de valider cette décision de virement de crédit comme suit :

Compte 1641 : -115€

Compte 2313-12 : +115€

Pour : 13 + Procurations : 2 = Total du vote : 15

Fin de séance du Conseil Municipal à 21h47.

Le Secrétaire de Séance :

Y. MOITY

Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 Octobre à six délibérations.

1-2021-33 Autorisation de signature convention Syndicat de Bugangue – Commune d'AGNOS.

2-2021-34 Autorisation de signature de la convention Syndicat Forestier de Labaig – Commune d'AGNOS.

3-2021-35 Fusion du Syndicat d'Assainissement « de la Porte d'Aspe » et du Syndicat d'Eau Potable « du Castets ».

4-2021-36 Achat défibrillateurs.

5-2021-37 Attribution bail de défrichement.

6-2021-38 Virement de crédit.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

Conseillers Municipaux	Signatures	Observations
BERNOS André		
BARRÈRE Anne-Marie		
MOITY Yves		
CALMEJANE Sylvie		
ABANINI Latéfa		
CANDALOT DIT SECALOT Pierre		
ETCHEGOIN André		
ETCHEGOYHEN Annie		
HALTY Bernard		Absent excusé (Procuration à Yves MOITY)
LABARRÈRE Anne-Marie		
LENDRES Patrick		
MARTINEZ Maurice		Absent excusé (Procuration à Sylvie CALMEJANE)
PIERRINE Romain		
SEMPIETRO Martine		
ZAGO Béatrice		